

Nom du produit : **XTAR 10W40**  
Code: **51397**

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Nom** : XTAR 10W40  
**Code du produit** : 51397  
**Autres moyens d'identification / Description** : Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité. La base lubrifiante contient moins de 3% de PCA (extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346).

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation(s) particulière(s)**

Huile moteur pour véhicules légers.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur/Fabricant,** : CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.  
**Distributeur ou Importateur** : Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A  
28046 Madrid - España  
**Courrier électronique** : tuteladeproducto@cepsa.com / productstewardship@cepsa.com  
**Numéro de téléphone** : +34 913 376 000  
**Heures ouvrables** : 07:30 - 19:30 (CET)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Fournisseur/Fabricant, Distributeur ou Importateur**

**Numéro de téléphone** : +44 1865 407333 (Europe, anglais) +44 1235 239670 (Europe, plusieurs langues)  
+34 91 114 2520 (Espagne) +33 1 72 11 00 03 (France)  
+351 30880 4750 (Portugal) +49 69 222 25285 1 (Allemagne)  
+46 8 566 42573 (Suède) +47 2103 4452 (Norvège)  
+45 8988 2286 (Danemark) +358 9 7479 0199 (Finlande)  
+39 02 3604 2884 (Italie) +48 22 307 3690 (Pologne)  
+31 10 713 8195 (Pays-Bas) +420 228 882 830 (Tchécoslovaquie)  
+30 21 1198 3182 (Grèce) +90 212 375 5231 (Turquie)  
+1 866 928 0789, +1 215 207 0061, +1 202 464 2554 (États-Unis et Canada)  
+52 55 5004 8763 (Mexique) +55 11 3197 5891 (Brésil) +56 2 2582 9336 (Chili)  
+44 1235 239671 (Moyen-Orient / Afrique) +973 1619 8321 (Moyen-Orient / Bahreïn)  
+27 21 300 2732 (Afrique / Afrique du Sud) 007 803 011 0293 (Asie de l'Est et du Sud-Est)  
+65 3158 1074 (Indonésie) 001 800 120 666 751 (Thaïlande)  
+65 3158 1203 (Philippines) +60 3 6207 4347 (Malaisie)  
+86 512 8090 3042 (Chine et Taiwan) +886 2 8793 3212 (Taiwan)  
+86 532 8388 9090 (Chine continentale) +91 11 6641 1405 (Inde)  
+65 3158 1329 (Pakistan) +65 3158 1195 (Sri Lanka)  
+65 3158 1285 (Corée) +82 2 3479 8401 (Corée du Sud)  
+84 8 4458 2388 (Vietnam) +81 3 4578 9341 (Japon)

**Heures ouvrables** : 24/7

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange  
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] : Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.

**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Conseils de prudence

**Généralités** : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Non applicable.

**Intervention** : Non applicable.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : AVERTISSEMENT: Si ce matériau surchauffe, en particulier en présence d'eau peut être libérée sulfure d'hydrogène, il peut causer rapide respiratoires effondrement, le coma et la mort, sans nécessairement recevoir une odeur d'avertissement.

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : Mélange  
**Description** : Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité. La base lubrifiante contient moins de 3% de PCA (extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346).

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	REACH #: 01-2119471299-27 CE: 265-169-7 CAS: 64742-65-0 Index: 649-474-00-6	≥50 - ≤75	Non classé.	[2]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7 Index: 649-467-00-8	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	[1]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	REACH #: 01-2119471299-27 CE: 265-169-7	≤3	Asp. Tox. 1, H304	[1]
bis(dithiophosphate) de zinc de bis [O-(6-méthylheptyle)] et de bis [O-(sec-butyle)]	REACH #: 01-2119543726-33 CE: 298-577-9 CAS: 93819-94-4	<2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement  
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail  
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII  
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Nom du produit :** XTAR 10W40

Date d'édition: 19/02/2019

**Code:** 51397

Version: 1

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
oxydes de phosphore  
oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Nom du produit : **XTAR 10W40**  
Code: **51397**

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Nom du produit :** XTAR 10W40  
**Code:** 51397Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<b>ACGIH TLV (Europe).</b> STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Nom du produit : **XTAR 10W40**  
Code: **51397**

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de protection.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Chaussures de protection appropriées.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : ASTM 2.5
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : -33°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase ouvert: >190°C
- Taux d'évaporation** : Non disponible.

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Durée de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: <0,013 kPa [température ambiante]
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: 0,8762 g/cm <sup>3</sup> [15°C (59°F)]
<b>Solubilité(s)</b>	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage: n- octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto- inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Cinématique (40°C): 0,9732 cm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.

## 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Si la décomposition est suspectée ou si le produit est en surchauffe, ne pas ouvrir le chauffage d'arrêt du récipient et protéger l'unité. Commencez les procédures d'urgence en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter l'exposition à des gaz nocifs ou inflammables (par exemple, du sulfure d'hydrogène), tels que l'évacuation des zones contaminées et l'utilisation d'une protection respiratoire appropriée.

Nom du produit : **XTAR 10W40**  
Code: **51397**

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	DL Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL Orale	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**
**Conclusion/Résumé:**

**Yeux** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation**
**Conclusion/Résumé:**

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

<b>Nom du produit :</b>	XTAR 10W40	Date d'édition: 19/02/2019
<b>Code:</b>	51397	Version: 1

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**
**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.  
**Effets potentiels différés** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	Aiguë CE50 2,1 mg/l	Algues	96 heures
	Aiguë CE50 5,4 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 4,5 mg/l	Poisson	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]	-	1,5 % - 28 jours	-	-

**Nom du produit :** XTAR 10W40  
**Code:** 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
 Version: 1

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
bis(dithiophosphate) de zinc	-	-	Non facilement
de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]			

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>7	-	élevée
bis(dithiophosphate) de zinc	0.59 à 1.2	-	faible
de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]			

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Remarques** : Non disponible.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Convention Internationale concernant la Pollution de la Mer, MARPOL 73.

Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) en conjonction avec le chapitre VII de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974.

##### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

###### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

###### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

**Annexe XVII -** : Non applicable.  
**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

#### **Autres Réglementations UE**

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.

#### **Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

#### **Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

#### **Substances pouvant être utilisées comme précurseurs de médicaments conformément aux règlements (CE) 273/2004 et 111/2005.**

Nom des composants	Annexe	Statut
Non inscrit.		

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

#### **Réglementations nationales**

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant RG 36, RG 36bis  
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités RG 36, RG 36bis

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

#### **Réglementations Internationales**

#### **Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

#### **Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)**

Non inscrit.

#### **Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

#### **Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

#### **Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

#### **Listes internationales**

##### **Inventaire national**

**Australie** : Indéterminé.  
**Canada** : Indéterminé.  
**Chine** : Indéterminé.  
**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS):** Indéterminé.  
**Inventaire du Japon (ISHL):** Indéterminé.

Nom du produit : XTAR 10W40  
Code: 51397

Date d'édition: 19/02/2019  
Version: 1

Malaisie : Indéterminé.  
Nouvelle-Zélande : Indéterminé.  
Philippines : Indéterminé.  
République de Corée : Indéterminé.  
Taiwan : Indéterminé.  
Turquie : Indéterminé.  
États-Unis : Indéterminé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

✔ Marque: Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

#### Texte intégral des mentions H abrégées

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Date d'impression** : 19/02/2019  
**Date d'édition/ Date de révision** : 19/02/2019  
**Version** : 1  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure

#### Avis au lecteur:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.